



Partage d'un bâtiment en indivision

Par **moulin47**, le **10/11/2013** à **20:18**

Nous sommes 4 héritiers propriétaires en indivision d'un immeuble. Ce bien a été restauré par 3 héritiers qui occupent ou ont occupé les locaux. Ce bien a été expertisé à la demande du notaire par un expert et a été estimé à la valeur actuelle (plus value//restauration). Le notaire propose de partager ce bien à part égale entre les héritiers. Il compense la valeur du loyer par la plus value donnée par la restauration du bâtiment.

Un des héritiers s'estime lésé car il n'a jamais physiquement occupé les lieux. Cependant il occupe une partie de l'immeuble en garde meubles. Il n'a jamais effectué de travaux ni payer les charges inhérentes à ce bâtiment (impôts, assurances).

Comment doit-on et peut-on répartir la part de chacun?

Merci beaucoup pour la réponse.